

Message Text

UNCLASSIFIED

PAGE 01 STATE 039770
ORIGIN AF-10

INFO OCT-01 ISO-00 HA-05 /016 R

DRAFTED BY AF/W:MCEATON:JZ
APPROVED BY AF/W:TWMSMITH
-----025629 151916Z /40
R 151648Z FEB 78
FM SECSTATE WASHDC
TO AMEMBASSY OUAGADOUGOU

UNCLAS STATE 039770

E.O. 11652: N/A

TAGS:SHUM, UV

SUBJECT: FRENCH VERSION OF ANNUAL HUMAN RIGHTS REPORT

THERE FOLLOWS AN INFORMAL TRANSLATION OF THE ANNUAL HUMAN
RIGHTS REPORT PREVIOUSLY TRANSMITTED TO YOU:

HAUTE-VOLTA

LE GOUVERNEMENT MILITAIRE DE LA HAUTE-VOLTA A PREVU LE
RETOUR AU GOUVERNEMENT CIVIL EN 1978. UNE NOUVELLE
CONSTITUTION, BASEE SUR LE MODELE DE LA CONSTITUTION
FRANCAISE PREVOYANT UNE FORTE BRANCHE EXECUTIVE DEMOCRA-
TIQUE ET UN SYSTEME PARLEMENTAIRE DEMOCRATIQUE, A ETE
APPROUVEE VIRTUELLEMENT A L'UNANIMITE LORS D'UN REFERENDUM
NATIONAL LE 27 NOVEMBRE 1977. LA PROSCRIPTION ANTERIEURE
DES ORGANISATIONS ET GROUPES POLITIQUES AVAIT ETE LEVEE
UN MOIS PLUS TOT. SEPT PARTIS POLITIQUES SONT MAINTENANT
ENREGISTRES EN VUE DES ELECTIONS LEGISLATIVES DEVANT AVOIR
LIEU LE 30 AVRIL. DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES SONT
PREVUES POUR LE 14 MAI. LE REGIME MILITAIRE S'ETAIT
EMPAIRE DU POUVOIR EN HAUTE-VOLTA EN FEVRIER 1974 APRES
UNCLASSIFIED

UNCLASSIFIED

PAGE 02 STATE 039770

QU'UNE IMPASSE LEGISLATIVE ENTRE LE PREMIER MINISTRE ET
L'ASSEMBLEE NATIONALE AIT PARALYSE LE GOUVERNEMENT. LE
GOUVERNEMENT EST ACTUELLEMENT COMPOSE EN MAJORITE DE
CIVILS. IL A MANIFESTE UN STRICT RESPECT DES DROITS DE
L'HOMME.

1. RESPECT DE L'INTEGRITE DE LA PERSONNE, Y COMPRIS LE

DROIT DE NE PAS ETRE SOUMIS A CE QUI SUIT:

A. TORTURE

LA TORTURE N'EST PAS PRATIQUEE EN HAUTE-VOLTA.

B. SANCTION OU TRAITEMENT CRUEL, INHUMAIN OU DEGRADANT

CE GENRE DE TRAITEMENT OU SANCTION N'EXISTE PAS EN HAUTE-VOLTA.

C. ARRESTATION OU EMPRISONNEMENT ARBITRAIRE

AUCUN INCIDENT D'ARRESTATION OU D'EMPRISONNEMENT ARBITRAIRE N'A ETE SIGNALE AU COURS DE CES DERNIERES ANNEES, ET IL N'Y A PAS DE PRISONNIERS POLITIQUES EN HAUTE-VOLTA. L'ARRESTATION OU L'EMPRISONNEMENT ARBITRAIRES SONT INTERDITS PAR LA NOUVELLE CONSTITUTION; CETTE STIPULATION EST EFFECTIVEMENT RESPECTEE.

D. DENI D'UN JUGEMENT PUBLIC EQUITABLE

LE DROIT A UNE AUDIENCE ET A UN JUGEMENT PUBLICS EQUITABLES EST OBSERVE. LE DROIT A UN JUGEMENT EST GARANTI PAR LA NOUVELLE CONSTITUTION.

UNCLASSIFIED

UNCLASSIFIED

PAGE 03 STATE 039770

E. VIOLATION DE LA LIBERTE DU DOMICILE

LE DOMICILE EST CONSIDERE COMME INVOLABLE ET UN MANDAT DE PERQUISITION NE PEUT ETRE OBTENU QUE DANS DES CONDITIONS APPROPRIEES STIPULEES PAR LA LOI.

2. POLITIQUES GOUVERNEMENTALES VISANT A REpondre A DES BESOINS ESSENTIELS TELS QUE L'ALIMENTATION, LE LOGIS, LES SOINS MEDICAUX ET L'EDUCATION

LE DROIT DE TRAVAILLER, LE DROIT DE BENEFICIER DE SOINS MEDICAUX ET LE DROIT DE RECEVOIR UNE INSTRUCTION SONT GARANTIS AUX TERMES DE LA NOUVELLE CONSTITUTION. LA HAUTE-VOLTA, L'UN DES PAYS LES PLUS PAUVRES DU MONDE, CHERCHE ACTIVEMENT A OBTENIR UNE AIDE DE L'ETRANGER EN VUE D'AMELIORER LES NIVEAUX DE VIE DE SA POPULATION. LE GOUVERNEMENT ACTUEL A ELABORE DES PROGRAMMES AVEC DES DONATEURS D'AIDE ETRANGERS AFIN DE REpondre A DES BESOINS FONDAMENTAUX TELS QUE L'ALIMENTATION, LE LOGIS, LES SOINS MEDICAUX ET L'EDUCATION. LE GOUVERNEMENT A OBTENU UN CERTAIN SUCCES DANS SES EFFORTS VISANT A LA MISE EN OEUVRE DE PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AVEC

L'AIDE DE L'ETRANGER.

3. RESPECT DES LIBERTES CIVILES ET POLITIQUES, Y COMPRIS:

A. LIBERTE DE PENSER, LIBERTE D'EXPRESSION, LIBERTE DE LA PRESSE, LIBERTE RELIGIEUSE ET LIBERTE DE REUNION

LA NOUVELLE CONSTITUTION GARANTIT LA LIBERTE DE PENSER, LA LIBERTE D'EXPRESSION, LA LIBERTE DE LA PRESSE, LA LIBERTE RELIGIEUSE ET LA LIBERTE DE REUNION QUI SONT EFFECTIVEMENT RESPECTEES. CES LIBERTES CIVILES ONT EGALEMENT ETE RESPECTEES DANS LE PASSE. LES SYNDICATS DU TRAVAIL NE SONT SOUMIS A AUCUN CONTROLE DU GOUVERNE-
UNCLASSIFIED

UNCLASSIFIED

PAGE 04 STATE 039770

MENT ET LE DROIT DE FAIRE GREVE EST GARANTI AUX TERMES DE LA NOUVELLE CONSTITUTION.

B. LIBERTE DE SE DEPLACER A L'INTERIEUR DU PAYS, DE VOYAGER A L'ETRANGER ET D'EMIGRER

LA LIBERTE DE SE DEPLACER N'EST SOUMISE A AUCUNE RESTRIC-
TION ET AUCUNE LIMITATION N'EST APPLIQUEE AUX VOYAGES A L'ETRANGER NI A L'EMIGRATION.

C. LIBERTE DE PARTICIPATION AU PROCESSUS POLITIQUE

LA NOUVELLE CONSTITUTION DE LA HAUTE-VOLTA A ETE PUBLIEE LE 1ER OCTOBRE 1977, PUIS RATIFIEE PAR VOIE DE REFERENDUM NATIONAL LE 27 NOVEMBRE. LA NOUVELLE CONSTITUTION PREVOIT LE RETOUR DE LA HAUTE-VOLTA AU GOUVERNEMENT CIVIL EN 1978, A LA SUITE D'ELECTIONS POUR L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LA PRESIDENCE. LA CONSTITUTION PREVOIT LE "SUFFRAGE UNIVERSEL DIRECT" DANS LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES, TEL QUE DEFINI PAR UNE LOI SUBSEQUENTE COMME COMPRENANT TOUS LES ADULTES, HOMMES ET FEMMES, AGES DE 21 ANS AU MOINS. UN SEUL CITOYEN, L'ANCIEN PRESIDENT MAURICE YAMEOGO NE S'EST PAS VU RESTITUER SON DROIT DE PARTICIPATION AU PROCESSUS POLITIQUE. LA NOUVELLE CONSTITUTION PREVOIT L'ETABLISSEMENT DE TROIS PARTIS POLITIQUES PERMANENTS -- CEUX REMPORTANT LE PLUS DE VOTES LORS DES PROCHAINES ELECTIONS LEGISLATIVES.

4. ATTITUDE PRESENTE ET PASSEE DU GOUVERNEMENT QUANT A L'ENQUETE INTERNATIONALE ET NON GOUVERNEMENTALE CONCERNANT LES VIOLATIONS ALLEGUEES DES DROITS DE L'HOMME

UNCLASSIFIED

UNCLASSIFIED

PAGE 05 STATE 039770

NOUS NE SOMMES AU COURANT D'AUCUNE RECLAMATION CONCERNANT
DES VIOLATIONS ALLEGUEES DES DROITS DE L'HOMME EN HAUTE-
VOLTA, NI D'AUCUNE DEMANDE D'ORGANISMES INTERNATIONAUX
EN VUE DE VISITER ET D'EXAMINER LA SITUATION EU EGARD
AUX DROITS DE L'HOMME. LE GOUVERNEMENT DE LA HAUTE-
VOLTA PERMETTRAIT PROBABLEMENT UNE INVESTIGATION EX-
TERIEURE DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME, SOUS
RESERVE QUE SOIT EXPRIME UN SINCERE SOUCI DU
RESPECT DE CES DROITS. VANCE

UNCLASSIFIED

NNN

Message Attributes

Automatic Decaptioning: X
Capture Date: 01 jan 1994
Channel Indicators: n/a
Current Classification: UNCLASSIFIED
Concepts: HUMAN RIGHTS, ANNUAL REPORTS, TRANSLATIONS
Control Number: n/a
Copy: SINGLE
Draft Date: 15 feb 1978
Decaption Date: 01 jan 1960
Decaption Note:
Disposition Action: n/a
Disposition Approved on Date:
Disposition Case Number: n/a
Disposition Comment:
Disposition Date: 01 jan 1960
Disposition Event:
Disposition History: n/a
Disposition Reason:
Disposition Remarks:
Document Number: 1978STATE039770
Document Source: CORE
Document Unique ID: 00
Drafter: MCEATON:JZ
Enclosure: n/a
Executive Order: N/A
Errors: N/A
Expiration:
Film Number: D780070-0116
Format: TEL
From: STATE
Handling Restrictions: n/a
Image Path:
ISecure: 1
Legacy Key: link1978/newtext/t19780251/aaaabrzk.tel
Line Count: 184
Litigation Code IDs:
Litigation Codes:
Litigation History:
Locator: TEXT ON-LINE, ON MICROFILM
Message ID: 99dbf2d8-c288-dd11-92da-001cc4696bcc
Office: ORIGIN AF
Original Classification: UNCLASSIFIED
Original Handling Restrictions: n/a
Original Previous Classification: n/a
Original Previous Handling Restrictions: n/a
Page Count: 4
Previous Channel Indicators: n/a
Previous Classification: n/a
Previous Handling Restrictions: n/a
Reference: n/a
Retention: 0
Review Action: RELEASED, APPROVED
Review Content Flags:
Review Date: 15 feb 2005
Review Event:
Review Exemptions: n/a
Review Media Identifier:
Review Release Date: n/a
Review Release Event: n/a
Review Transfer Date:
Review Withdrawn Fields: n/a
SAS ID: 3585258
Secure: OPEN
Status: NATIVE
Subject: FRENCH VERSION OF ANNUAL HUMAN RIGHTS REPORT THERE FOLLOWS AN INFORMAL TRANSLATION OF THE ANNUAL HUMAN RIGHTS REPORT PREVIOUSLY TRANSMITTED TO YOU
TAGS: SHUM, UV, FR
To: OUAGADOUGOU
Type: TE
vdkgvwkey: odbc://SAS/SAS.dbo.SAS_Docs/99dbf2d8-c288-dd11-92da-001cc4696bcc
Review Markings:
Sheryl P. Walter
Declassified/Released
US Department of State
EO Systematic Review
20 Mar 2014
Markings: Sheryl P. Walter Declassified/Released US Department of State EO Systematic Review 20 Mar 2014